



**BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C »**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2013**

Le 23 juillet 2014

Au Conseil de la
Banque Centrale du Congo
"BCC"
Kinshasa/Gombe

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2013**

1. Nous avons examiné les états financiers, exprimés en Francs Congolais, de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2013. Ces états financiers comprennent le bilan, le tableau de formation du résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

2. La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo. Cette responsabilité comprend le système de contrôle interne qui puisse permettre la préparation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives dues à des fraudes ou erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Centrale du Congo ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie au 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo.



Le 23 juillet 2014

PricewaterhouseCoopers, Sprl, Immeuble Midema, 13 avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I, République Démocratique du Congo
T : (243) 999 309 900 / 998 396 271 / 810 372 645, F : (243) 812 616 010, www.pwc.com

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« **B.C.C.** »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2013 ET 2012
(Exprimés en millions de CDF)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Avoirs et créances en OR		-	-
Avoirs et créances en ME	3	1 102 639	1 013 733
Titres en ME		<u>-</u>	<u>-</u>
Total Avoirs et créances en OR et ME hors DTS		<u>1 102 639</u>	<u>1 013 733</u>
Avoirs et créances en DTS auprès du FMI	4	500 805	497 026
Avoirs et créances en DTS		<u>500 805</u>	<u>497 026</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	5	-	72
Portefeuille titres Etat en MN	6	1 249 498	1 249 498
Avoirs et créances en MN		<u>1 249 498</u>	<u>1 249 570</u>
Immobilisations	7	160 314	145 280
Avoirs et créances divers	8	9 279	19 083
Régularisation et suspens	9	34 869	25 543
Autres actifs divers	10	<u>111 575</u>	<u>81 457</u>
Autres actifs		<u>316 037</u>	<u>271 363</u>
Total actif		<u>3 168 979</u>	<u>3 031 692</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)</u>			
Engagements hors bilan actif	21	<u>4 589 011</u>	<u>3 712 037</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO

« B.C.C. »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2013 ET 2012

(Exprimés en millions de CDF)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Billets et pièces en circulation	11	760 458	642 560
Dépôts en MN des résidents	12	850 802	910 740
Dépôts en MN des non-résidents		79	85
Reprises des liquidités	13	<u>164 263</u>	<u>95 003</u>
Engagements en MN		<u>1 775 602</u>	<u>1 648 388</u>
Engagements en ME hors DTS	14	<u>19 062</u>	<u>15 803</u>
Engagements en OR et ME hors DTS		<u>19 062</u>	<u>15 803</u>
Engagements en DTS envers le FMI	15	1 165 552	1 156 363
Engagements en DTS envers les autres IFNR	16	<u>5 488</u>	<u>5 445</u>
Engagements en DTS		<u>1 171 040</u>	<u>1 161 808</u>
Engagements divers	17	20 306	8 465
Régularisations et suspens	18	6 091	16 815
Autres passifs divers		<u>1 671</u>	<u>1 016</u>
Autres passifs		<u>28 068</u>	<u>26 296</u>
Provisions pour risques et charges	19	<u>45 097</u>	<u>30 707</u>
Fonds propres	20	<u>143 409</u>	<u>143 409</u>
Résultat de l'exercice		<u>(13 299)</u>	<u>5 281</u>
TOTAL PASSIF		<u>3 168 979</u>	<u>3 031 692</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)</u>			
Engagements hors bilan passif	21	<u>4 589 011</u>	<u>3 712 037</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT DES EXERCICES
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2013 ET 2012
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produits d'exploitation monétaire	22	38 237	42 937
Charges d'exploitation monétaire	23	(34 457)	(39 113)
MARGE D'EXPLOITATION MONETAIRE		3 780	3 824
Produits d'exploitation bancaire	24	167 327	172 390
Charges d'exploitation bancaire	25	(12 186)	(10 122)
MARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE		155 141	162 268
Matières et fournitures consommées	26	(10 260)	(9 879)
Services consommés	27	(42 115)	(43 406)
VALEUR AJOUTEE		106 546	112 807
Produits divers	28	8 241	3 986
Reprises sur provisions exigibles	29	3 183	20 225
Charges diverses	30	(39 399)	(33 771)
Charges de personnel	31	(70 635)	(68 930)
Dotation aux provisions exigibles	32	(17 573)	(17 669)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(9 637)	16 648
Reprises sur amortissements et provisions non exigibles	33	131	2 400
Dotation aux amortissement et provisions non exigibles	34	(18 300)	(17 127)
RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION		(27 806)	1 921
Produits exceptionnels et hors-exploitation	35	17 596	12 163
Charges exceptionnels et hors-exploitation	36	(3 089)	(8 803)
RESULTAT EXCPETIONNEL ET HORS-EXPLOITATION		14 507	3 360
RESULTAT DE LA PERIODE A AFFECTER		(13 299)	5 281

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2013 ET 2012
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Résultat de l'exercice		(13 299)	5 281
Ecart de conversion	10	<u>34 168</u>	<u>(3 650)</u>
Résultat ajusté		<u>20 869</u>	<u>1 631</u>
Eléments à exclure			
Dotations aux amortissements et provisions	32-34	35 873	34 796
Moins-value de cession des immobilisations		45	-
Reprise amortissements et provisions	29-33	(3 314)	(22 625)
Régularisations des immobilisations		-	-
Production immobilisée		59	(287)
Mali de caisse		1	130
Excédent de caisse		(3)	(3)
Régularisations		(113 559)	(1 610)
Charges sur exercices antérieurs	36	<u>2 253</u>	<u>7 280</u>
Sous-total des éléments à exclure		<u>(78 645)</u>	<u>17 682</u>
		<u>(57 776)</u>	<u>19 313</u>
<u>Variation des éléments à court terme</u>			
Variations des actifs à court terme	37	(4 600)	(84 048)
Perte de l'exercice précédent		59 778	59 778
Variations des passifs à court terme	38	<u>14 347</u>	<u>340 652</u>
Variation du BFR		<u>69 525</u>	<u>316 382</u>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>11 749</u>	<u>335 695</u>
<u>Investissements</u>			
Acquisitions	7	(41 328)	(11 501)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(41 328)</u>	<u>(11 501)</u>
<u>Financement</u>			
<u>Encaissements</u>			
Billets en circulation		117 898	(4 927)
Accroissement engagements LT		-	4 755
S/Total encaissements		<u>117 898</u>	<u>(172)</u>
<u>Décaissements</u>			
Remboursement des engagements		-	-
Variation des engagements en DTS (LT)		-	-
S/Total Décaissements		<u>-----</u>	<u>-----</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>117 898</u>	<u>(172)</u>
Ecart de conversion sur engagements en DTS et Titres		<u>3 515</u>	<u>-----</u>
Flux de trésorerie total de l'exercice		<u>91 834</u>	<u>324 022</u>
Trésorerie début de période		1 510 760	1 186 738
Régularisation trésorerie en début de période		-	-
Trésorerie fin de période		<u>1 602 594</u>	<u>1 510 760</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2013

1. CADRE JURIDIQUE

1.1. Statut juridique

La Banque Centrale du Congo est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions reprises dans les sections 1.2 à 1.8.

1.2. Capital de la banque

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (article 5).

1.3. Objet et missions légales

Selon l'article 6 de la Loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de banque centrale notamment :

- Assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- Assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- Détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- Elaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- Edicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- Participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- Promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo.

La Banque peut également être chargée, avec l'accord de l'Etat, d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (article 7).

1.4. Activités et opérations autorisées par la loi

Afin d'atteindre ses objectifs et assurer ses missions, la Banque Centrale du Congo selon les articles 8 et 9 peut :

- intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- émettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- ouvrir en ses livres les comptes pour le trésor public, les banques centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.

1.5. Opérations non autorisées par la loi

L'article 16 interdit à la Banque Centrale du Congo de :

- poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- garantir les dettes et engagements de l'état, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

1.6. Structure d'organisation

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un Collège de trois Commissaires aux Comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du Siège de Kinshasa, la Banque comprend 10 Directions provinciales, 20 Agences autonomes et 7 Agences mandataires.

Au 31 décembre 2013, la Banque Centrale employait 1.856 personnes, contre 1.772 au 31 décembre 2012.

1.7. Régime fiscal

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes. Elle est, cependant, assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée entrée en application au 1^{er} janvier 2012 suivant l'ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010.

Les dispositions de l'article 4 de la loi 005/2002 du 7 mai 2002 relatives à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, l'Ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée abroge l'ordonnance-loi n° 69/058 du 5 décembre 1969 relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Par conséquent, la Banque Centrale du Congo est assujettie et collecte, supporte et déclare la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes les transactions économiques effectuées avec les tiers.

1.8. Rapports avec les pouvoirs publics

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les ministères intéressés ;
- assure le service de la dette publique ;
- achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la Loi n°005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

2. RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES, PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Dispositions légales sur les états financiers

L'exercice financier de la Banque Centrale du Congo commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

2.2. Principales méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation adoptées par la Banque sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée de vie</u>
Immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Le seuil de capitalisation défini par la Banque Centrale du Congo pour l'enregistrement des immobilisations corporelles dans ses livres est l'équivalent en Franc Congolais de Dollar américain 500 (USD 500).

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance-loi n°89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté ministériel.

Selon le communiqué officiel du Ministère des Finances du 11 février 2014, il a été décidé qu'il ne sera pas procédé, pour les bilans clos au 31 décembre 2013, à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice considéré.

b) Constatation des produits et charges de l'exercice

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères. Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice comptable, pour redressement, dans les comptes de régularisations.

Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice dans les comptes de régularisation.

c) Réserves générales et réserves spéciales

Selon l'article n° 50 de la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60% des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor.

Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20% au compte de réserves spéciales et 80% au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

d) Provisions pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel, lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

La pension complémentaire de retraite est régie par l'Ordre de Service n°063/12 du 30 mars 2012 portant modification de l'Ordre de Service n°1113 du 8 décembre 1995 instituant le régime de pension complémentaire. En vertu de cet Ordre de Service, la Banque peut la liquider sous forme d'allocation unique ou sous forme de rente.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements sur départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme.

Cette provision est reprise lors de la liquidation.

e) Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en CDF au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêtés des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

f) Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

g) Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des agents économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés, sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

h) Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

i) Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, d'une part, en hors-bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant, d'autre part.

j) Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport aux principales devises sont les suivants :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
USD	925,5033	915,1747
EURO	1 266,4222	1 214,2308
DTS	1 421,9895	1 410,7784

3. AVOIRS ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Encaisses monnaies étrangères	(a)	30 032	23 246
Disponibilités à vue en ME correspondants étrangers	(b)	806 618	975 353
Fonds envoyés ME correspondants étrangers	(c)	4 628	3 661
Avoirs en ME en cantonnement auprès correspondants étrangers	(d)	<u>12 328</u>	-
Sous-total Avoirs et créances à vue en ME sur les NR		<u>853 606</u>	<u>1 002 260</u>
Prêts à terme en ME	(e)	201 355	-
Provisions versées crédocs à change couvert		-	-
Sous-total Avoirs et créances à court terme en ME sur les NR		<u>201 355</u>	-
Disponibilités à vue en ME correspondants locaux	(f)	44 971	8 927
Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux	(g)	<u>2 707</u>	<u>2 546</u>
Sous-total Avoirs et créances en ME sur les résidents		<u>47 678</u>	<u>11 473</u>
		<u>1 102 639</u>	<u>1 013 733</u>

a) Encaisses en monnaies étrangères

Au 31 décembre 2013, les encaisses en devises se détaillent de la manière suivante :

	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V en CDF</u>
Caisse USD	27 607 791	25 551
Caisse Euro	3 328 785	4 216
Caisse CAD	8 890	8
Caisse GBP	10	-
Caisse CHF	2 220	2
Caisse XAF	132 082 000	255
Caisse ZAR	770	-
		<u>30 032</u>

Le détail des encaisses en monnaies étrangères par caisse au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V CDF</u>
Caisse siège/USD	23 330 802	21 593
Caisse siège/EUR	3 054 235	3 868
Caisse siège/CAD	8 890	8
Caisse siège/GBP	10	-
Caisse siège/CHF	2 220	2
Caisse siège/XAF	132 082 000	255
Caisse siège/ZAR	770	-
Caisse Lubumbashi/USD	2 936 150	2 717
Caisse Lubumbashi/EUR	274 550	348
Caisse Bandundu/USD	17 945	17
Caisse Beni/USD	6 635	6
Caisse Bukavu/USD	404 777	375
Caisse Bunia/USD	126 547	117
Caisse Butembo/USD	17 540	16
Caisse Goma/USD	311 835	289
Caisse Isiro/USD	336	-
Caisse Kananga/USD	9 392	9
Caisse Buta/USD	22 758	21
Caisse Kalemie/USD	112 965	105
Caisse Kikwit/USD	21 227	20
Caisse Kindu/USD	123 328	114
Caisse Kisangani/USD	130 608	121
Caisse Kongolo/USD	9 341	9
Caisse Matadi/USD	120	-
Caisse Mbuji-Mayi/USD	4 093	4
Caisse Tshikapa/USD	13 830	13
Caisse Uvira/USD	7 562	7
		<u>30 032</u>

b) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants étrangers

Au 31 décembre 2013, cette rubrique s'analyse de la manière ci-après :

<u>Correspondants</u>	<u>CAD</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>Cours</u>	<u>CV CDF</u>
Banque de France EUR			6 875 306,05	1 266,4222	8 707
BRI 2D USD/Cpte ORD préavis 2	-	678 951 116,17	-	925,5033	628 371
BRI 2D IBRD/USD	-	3 460 727,22	-	925,5033	3 203
BRI 2D BAD/USD	-	5 055 068,02	-	925,5033	4 678
BRI PPTE en USD	-	8 337 090,75	-	925,5033	7 716
BRI FMI en USD	-	5 012 506,92	-	925,5033	4 639
BRI Bale 2D Euro/compte	-	-	3 654 265,71	1 266,4222	4 628
EURO 2D FRPC BRI Bale	-	-	13 791,43	1 266,4222	17
Fortis compte ORDIN USD	-	2 777 633,20	-	925,5033	2 571
Fortis compte ORDIN EUR	-	-	390 099,24	1 266,4222	494
Fortis-Carte de crédit EUR	-	-	64 438,15	1 266,4222	82
Fortis BRB/Bruxelles en EUR	-	-	189,32	1 266,4222	-
Crédit Suisse Zurich en USD	-	745 235,62	-	925,5033	690
Crédit Suisse cash cover USD	-	126 115 517,00	-	925,5033	116 720
BNB compte ordinaire EUR	-	-	44 381,09	1 266,4222	56
BNB/BXL dédommagement EUR	-	-	163 397,80	1 266,4222	207
BNB/BXL compte 15 Euro	-	-	13 827,08	1 266,4222	17
BNB/BXL compte P 16 Euro	-	-	3 162 171,81	1 266,4222	4 005
BNB/BXL vente rapport EUR	-	-	3 576,81	1 266,4222	5
BNB/BXL compte P 10 en Euro	-	-	15 022,35	1 266,4222	19
BNB/BXL compte P 11 en Euro	-	-	19 798,74	1 266,4222	25
BNB/BXL compte P 13 en Euro	-	-	2 229,63	1 266,4222	3
Crédit Suisse en EUR	-	-	802 396,71	1 266,4222	1 016
Crédit Suisse en CAD	557 819,00	-	-	871,0182	486
CITI London en USD	-	18 000 000,00	-	925,5033	16 659
Crédit Suisse Cash Cover EUR	-	-	1 077 330,04	1 266,4222	1 364
Banque de Maurice en USD	-	100 000,00	-	925,5033	93
Banque de Maurice en EUR	-	-	100 000,00	1 266,4222	127
Bank of Canada CAD	23 046,79	-	-	871,0182	20
	<u>580 865,79</u>	<u>848 544 894,91</u>	<u>16 402 221,96</u>		<u>806 618</u>

c) Fonds envoyés en ME par les correspondants étrangers

Ce poste est constitué de l'approvisionnement du compte de la Banque Centrale du Congo dans les livres de la Banque de Règlements Internationaux via la Rawbank pour un montant de USD 5.000.000. Au 31 décembre 2013, la Banque Centrale du Congo a enregistré ce montant en suspens en attendant la confirmation de la réception des fonds par le correspondant.

d) Avoirs en cantonnement en ME auprès des correspondants étrangers

Ce poste est constitué des avoirs en monnaies étrangères de la Banque Centrale du Congo dans les livres de Fortis en saisie arrêt successions. Au 31 décembre 2013, le solde se compose de deux comptes en USD 12.334.401,94 et en EUR 720.497,28.

e) Prêt à terme en ME

Ce poste est constitué des placements en dollars australiens effectués auprès de la Banque de Règlements Internationaux d'une valeur totale de AUD 244.946.026,74.

f) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

<u>Correspondants</u>	<u>USD</u>	<u>EUR</u>	<u>C/V CDF</u>
Banque Commerciale du Congo USD	2 565 037,90	-	2 374
Banque Commerciale du Congo EUR	-	547 106,35	693
Rawbank USD	1 568 448,58	-	1 451
Rawbank EUR	-	288 087,01	365
BCC RME Bgfibank USD	43 119 041,95	-	39 907
Citigroup Kinshasa USD	<u>195 703,30</u>	<u>-</u>	<u>181</u>
	<u>47 448 231,73</u>	<u>835 193,36</u>	<u>44 971</u>

g) Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux

Ce poste comprend les avoirs de la Banque Centrale du Congo saisis à la suite des décisions judiciaires ainsi que la provision constituée pour couverture des paiements effectués sur cartes de crédit. Il se détaille de la manière suivante :

<u>Correspondants</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
Citigroup	USD	801 641	742
BCDC	USD	1 431 872	1 325
Rawbank	USD	366 777	340
Rawbank provision carte de credit	USD	<u>324 500</u>	<u>300</u>
		<u>2 924 790</u>	<u>2 707</u>

4. AVOIRS ET CRÉANCES EN DTS AUPRÈS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique est ventilée comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Avoirs à vue en droits de tirage spéciaux auprès du FMI	(a)	500 805	497 026
Position dans la tranche de réserve	(b)	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>500 805</u>	<u>497 026</u>

a) Avoirs à vue en DTS auprès du Fonds Monétaire International

Au 31 décembre 2013, le solde des avoirs en DTS¹ de la République Démocratique du Congo auprès du FMI s'élève à DTS 352.186.042.

¹ Les DTS sont des actifs de réserve créés ex-nihilo par le Fonds Monétaire International et que celui-ci alloue à ses membres en proportion de leurs quotes-parts afin de répondre à un besoin mondial à long terme visant à compléter les actifs de réserve existant.
Un pays peut se servir des DTS pour obtenir des devises d'autres pays et pour effectuer des paiements internationaux y compris au FMI.
Les DTS sont utilisés dans les opérations entre autorités monétaires officielles. Ces avoirs subissent des mouvements à la suite de l'encaissement et du paiement d'intérêts et commissions ainsi qu'en raison d'opérations avec d'autres pays et avec le Fonds Monétaire International.

La variation constatée au cours de l'année 2013 résulte des mouvements ci-après :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	352 306 355	497 026
Intérêts payés sur allocations cumulatives nettes	(378 292)	(529)
Intérêts trimestriels sur les avoirs en DTS	260 854	364
Frais de gestion annuels du « Département DTS »	(2 875)	(4)
Différence de change	<u>-</u>	<u>3 948</u>
Solde au 31 décembre 2013	<u>352 186 042</u>	<u>500 805</u>

b) La tranche de réserve

Au 31 décembre 2013, la tranche de réserve de la République Démocratique du Congo présente un solde nul détaillé de la manière suivante :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
FMI quote-part (souscription)	533 000 000	738 967
Moins : Avoirs du FMI dans la monnaie du pays sur le compte n° 1 et le compte tiers	<u>533 000 000</u>	<u>738 967</u>
Position dans la tranche de réserve	<u>-</u>	<u>-</u>

La tranche de réserve est la partie de la souscription que le pays verse au FMI sous forme d'actifs de réserves (25% du quota versé en DTS ou en devises jugées acceptables par le FMI).

La position dans la tranche de réserve fait partie des réserves extérieures d'un pays. Elle est immédiatement disponible dès lors que le pays a un besoin d'équilibre de la balance des paiements.

5. CONCOURS EN MONNAIE NATIONALE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Prêts à court terme	-	-
Facilités permanentes	-	72
Intérêts à recevoir	-	-
Prêts spéciaux à MT aux banques	69 484	69 484
Provisions pour dépréciation créances	<u>(69 484)</u>	<u>(69 484)</u>
	<u>-</u>	<u>72</u>

Au 31 décembre 2013, les arriérés des créances détenues sur Banque Congolaise de CDF 69.484 millions ont été totalement provisionnés.

6. PORTEFEUILLE TITRES ETAT EN MONNAIE NATIONALE

Au 31 décembre 2013, cette rubrique est essentiellement constituée du montant de la titrisation des résultats cumulés de 2004 à 2010 et des différences de conversion de 2004 à 2010.

Cette titrisation est consécutive à l'application de l'article 52 de la Loi n°005/2002 qui prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés. La même loi prévoit dans son article 51 alinéa 2, la prise en charge des pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque Centrale, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères.

Ce montant titrisé se compose de la manière suivante :

	<u>31/12/2013</u>
Pertes cumulées en 2004	432 046
Perte de l'exercice 2005	14 027
Perte de l'exercice 2006	23 506
Bénéfice de l'exercice 2007	(32 026)
Perte de l'exercice 2008	37 419
Perte de l'exercice 2009	56 490
Ecart de conversion de 2004	100 014
Ecart de conversion cumulé en 2009	394 297
Perte de l'exercice 2010	223 786
Ecart de conversion de 2010	<u>712</u>
	1 250 271
Créances non couvertes par des titres de l'Etat	<u>(773)</u>
	<u>1 249 498</u>

7. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la Banque Centrale se répartissent de la manière suivante :

	<u>Immeubles et terrains</u>	<u>Matériels roulant</u>	<u>Matériels et Mobiliers</u>	<u>Equipements informatique</u>	<u>Autres matériels</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Dépenses d'investissement à régulariser</u>	<u>Total</u>
<u>Valeurs brutes</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2013	113 890	14 064	30 058	25 704	57 717	9 441	10 635	261 509
Acquisitions	3 315	1 890	425	2 641	1 252	116	31 689	41 328
Cessions	-	(151)	-	-	-	-	-	(151)
Transferts	-	-	63	20	1 444	7 135	(21 548)	(12 886)
Au 31 décembre 2013	<u>117 205</u>	<u>15 803</u>	<u>30 546</u>	<u>28 365</u>	<u>60 413</u>	<u>16 692</u>	<u>20 776</u>	<u>289 800</u>
<u>Amortissements cumulés</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2013	26 777	8 401	16 625	22 419	42 007	-	-	116 229
Dotations	2 742	1 891	2 765	1 245	4 661	-	-	13 304
Cessions	-	(47)	-	-	-	-	-	(47)
Au 31 décembre 2013	<u>29 519</u>	<u>10 245</u>	<u>19 390</u>	<u>23 664</u>	<u>46 668</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>129 486</u>
<u>Valeurs nettes</u>								
Au 31 décembre 2013	<u>87 686</u>	<u>5 558</u>	<u>11 156</u>	<u>4 701</u>	<u>13 746</u>	<u>16 692</u>	<u>20 776</u>	<u>160 314</u>
Au 31 décembre 2012	<u>87 113</u>	<u>5 663</u>	<u>13 433</u>	<u>3 285</u>	<u>15 710</u>	<u>9 441</u>	<u>10 635</u>	<u>145 280</u>

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire. Leur valeur n'a pas été réévaluée au 31 décembre 2013 conformément au communiqué officiel du Ministère des Finances publié à la date du 11 février 2014 à l'attention des opérateurs économiques de la République Démocratique du Congo et portant sur l'inopportunité de réévaluer les actifs pour les bilans clos au 31 décembre 2013 en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2013.

La rubrique « Immeubles et Terrains » comprend trois immeubles, à savoir KIN 5 (Boulevard du 30 juin/Kinshasa/Gombe), KIN 6 (Palais de Marbre/Kinshasa/Ngaliema) et KIN 62 (44/Av. Abbé Kahoze/Kinshasa/Kintambo) qui demeurent encore non expertisés à ce jour du fait de la difficulté d'accès à ces bâtiments et sont enregistrés à une valeur comptable qui n'est pas significative.

8. AVOIRS ET CRÉANCES DIVERS

Ce poste se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>Avoirs et créances divers en MN</u>		
Compte général du Trésor public	-	-
Fournisseurs ordinaires entreprises privées MN	112	1 693
Avances s/rémunération	4	-
Contentieux personnel	166	229
Débours à récupérer au personnel	3	8
TVA déductible (a)	2 130	1 753
Prêts à un an au personnel	1 439	799
Prêts à MT en MN au personnel	1 577	1 588
Prêts à LT au personnel en MN	207	232
Garanties à LT MN versées aux banques agréées	3	3
Garanties à LT MN versées aux entreprises publiques et semi-publiques	1	1
Garanties à LT MN versées aux particuliers	<u>14</u>	<u>14</u>
<i>Sous-total</i>	<u>5 656</u>	<u>6 320</u>
<u>Avoirs et créances divers en ME</u>		
Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME (b)	1 401	6 706
Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME (c)	1 593	5 600
Débours à récupérer ME banques en liquidation (d)	-	-
Garanties à LT en ME versées aux non-résidents (e)	381	365
Garanties à LT en ME versées aux Inst financières	-	-
Garanties à LT en ME versées aux part. et entr privées	<u>248</u>	<u>92</u>
<i>Sous-total</i>	<u>3 623</u>	<u>12 763</u>
	<u>9 279</u>	<u>19 083</u>

a) TVA déductible

Ce poste comprend la taxe sur la valeur ajoutée relative aux achats effectués par la Banque Centrale du Congo non encore déduite en fin d'année. Il s'agit principalement de la taxe supportée sur les achats du mois de décembre 2013. Conformément à la loi, la déductibilité est effective au moment de la déclaration de la TVA chaque mois.

b) Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs étrangers consécutives aux avances sur commandes diverses en monnaies étrangères.

c) Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs locaux consécutives aux avances sur commandes diverses.

d) Débours à récupérer ME banques en liquidation

Ce poste comprend les dépenses engagées par la Banque Centrale du Congo d'un montant de USD 34.649.984 (CDF 32.068 millions) dans le cadre de la liquidation de la Banque Congolaise. Au 31 décembre 2013, ce montant a été totalement provisionné.

e) Garanties à long terme en monnaies étrangères versées aux non-résidents

Ce poste comprend un montant de EUR 300.947,92 des garanties versées par la Banque Centrale du Congo auprès de BNP Paribas Fortis en vue de couvrir des paiements effectués sur les cartes de crédit émises par cette banque.

9. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS D'ACTIF

Cette rubrique se présente comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir	(a)	87	57
<i>Sous-total Produits à recevoir</i>		<u>87</u>	<u>57</u>
Opérations comptabilisées d'avance		15	29
<i>Sous-total Charges comptabilisées d'avance</i>		<u>15</u>	<u>29</u>
Suspens débiteurs comptes courants		-	9
Opérations débitrices en attente		113	249
<i>Sous-total Opérations en attente en MN</i>		<u>113</u>	<u>258</u>
Opérations en attente en ME		-	-
Correspondants hors-siège	(b)	7 195	-
<i>Sous-total Opérations en attente en ME</i>		<u>7 195</u>	<u>-</u>
Retraits des fonds en MN à justifier		1 003	860
<i>Sous-total Débiteurs divers</i>		<u>1 003</u>	<u>860</u>
Stocks matières et fournitures	(c)	26 030	23 475
<i>Sous-total Stocks</i>		<u>26 030</u>	<u>23 475</u>
Transit caisse auxiliaire		-7	-
<i>Sous-total caisse auxiliaire</i>		<u>-7</u>	<u>-</u>
Manquants de caisses à justifier	(d)	419	864
<i>Sous-total manquants de caisses à justifier</i>		<u>419</u>	<u>864</u>
<i>Comptes d'attente débiteurs</i>		<u>34 767</u>	<u>25 457</u>
		<u>34 869</u>	<u>25 543</u>

a) Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir

Ce poste comprend des intérêts trimestriels (de novembre et décembre 2013) à recevoir sur les avoirs en DTS auprès du Fonds Monétaire International de DTS 61.174. L'échéance de ces intérêts trimestriels est en janvier 2014.

b) Correspondants hors-siège

Ce poste comprend les opérations en monnaies étrangères du Trésor public ainsi que les paiements de la Banque et de la clientèle non dénoués au 31 décembre 2013. Les opérations en suspens du Trésor public sont principalement constituées des paiements effectués par la Banque dans le cadre de la dette publique pour lesquels la Banque attend encore la couverture du Trésor. Au 31 décembre 2013, le solde de ce compte est essentiellement composé des suspens du Trésor public pour FC 6.867 millions (USD 7.412.741,71).

c) Stocks matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Billets de banque	14 758	14 419
Matières premières billets signes monétaires	2 434	1 794
Imprimés de sécurité produits	292	292
Fournitures diverses	575	498
Pièces de rechange	1 708	1 765
Médicaments	390	487
Imprimés ordinaires	197	223
Fournitures de production	448	388
Matières consommables	1 359	396
Billets de banque semi-finis	1 077	1 068
Matières premières imprimerie	972	607
Autres	<u>1 820</u>	<u>1 538</u>
	<u>26 030</u>	<u>23 475</u>

d) Manquant de caisses à justifier

Ce poste est principalement constitué de manquants de caisse constaté sur les fonds versés par une messagerie financière à l'Agence Autonome de Kikwit pour FC 811 millions. Les deux parties se sont convenues par un arrangement à l'amiable de se partager la perte à raison chacune de 50 %.

10. AUTRES ACTIFS DIVERS

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Résultat d'exploitation exercices antérieurs	(a) 54 496	59 778
Clients non bancaires ordinaires en MN	(b) 2 877	1 652
Débours à récupérer banques en liquidation	-	-
Créance titrisée	(c) 773	773
Ecart de conversion	(d) 53 368	19 200
Chèques et OP en MN à encaisser	61	54
Débours à récupérer - Coopec en liquidation	-	-
	<u>111 575</u>	<u>81 457</u>

a) Résultat d'exploitation exercices antérieurs

Ce poste est constitué des résultats d'exploitation cumulés non encore pris en charge par l'Etat. Au 31 décembre 2013, son solde est composé de la perte de l'exercice 2011 de FC 59.777 millions nette du bénéfice de l'exercice 2012 de FC 5.281 millions.

L'article 52 de la Loi n°005/2002 prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale du Congo si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés.

Par ailleurs, l'article 50 stipule que « dès que le solde du compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués à raison de 20% au compte de réserve spéciale et 80% au Compte Général du Trésor ».

b) Clients non bancaires ordinaires en MN

Ce poste comprend essentiellement les soldes à payer par le Ministère des Finances (CDF 2.412 millions) sur la vente des imprimés de valeur.

c) Créance titrisée

La créance titrisée représente la partie des pertes cumulées et des écarts de conversion non couverte par les billets à ordre émis par l'Etat Congolais (Voir Note 6).

d) Ecart de conversion

Conformément à l'article 51 de la loi n° 005/2002 du 07 mars 2002, les bénéfices et les pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères, sont exclus du compte annuel du tableau de formation des résultats. Ces bénéfices et pertes sont portés dans le compte « Ecart de conversion » au bilan.

En effet, selon cette loi, les pertes indiquées ci-dessus sont à charge de l'Etat.

Les ajustements se rapportant aux différences de conversion dégagées par les avoirs et les engagements en monnaies étrangères suite aux variations des cours de change demeurent dans ce compte d'attente jusqu'à leur prise en charge par l'Etat.

11. BILLETS EN CIRCULATION

Les billets en circulation représentent la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale du Congo en sa qualité d'Institut d'émission.

Le solde au 31 décembre 2013 est justifié de la manière suivante :

	<u>31/12/2013</u>
Billets en circulation au 31 décembre 2012	642 560
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2012	183 254
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2013	(204 404)
Emission monétaire en 2013	243 500
Destruction monétaire de 2013	(104 452)
	<u>760 458</u>

12. DÉPÔTS EN MONNAIE NATIONALE DES RÉSIDENTS

Cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôts des banques agréées	(a) 209 323	197 578
Dépôts des autres institutions financières	<u>1 152</u>	<u>883</u>
<i>Sous-total dépôts en MN des établissements de crédit</i>	<u>210 475</u>	<u>198 461</u>
Comptes de l'Etat	(b) 450 396	523 342
Comptes des pouvoirs publics	(c) 179 802	178 758
Fonds de contrepartie	7 399	7 399
Entités administratives décentralisées	219	268
Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques	2 483	2 378
Dépôts du secteur privé	<u>28</u>	<u>134</u>
<i>Sous-total Autres dépôts en MN des résidents</i>	<u>640 327</u>	<u>712 279</u>
	<u>850 802</u>	<u>910 740</u>

(a) Les dépôts des banques agréées comprennent les soldes des avoirs des banques auprès de la Banque Centrale du Congo.

(b) Les comptes de l'Etat comprennent le compte général du Trésor et les comptes des ordonnateurs délégués :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte général du Trésor	272 527	428 228
Comptes des ordonnateurs délégués	<u>177 869</u>	<u>95 114</u>
	<u>450 396</u>	<u>523 342</u>

Le compte général du Trésor est constitué de comptes individuels en comptabilité auxiliaire dont la répartition est reprise ci-dessous :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
CC000522	Transfert de l'allègement FMI	129 674	294 799
CC000808	Développement économique	100 000	-
CC000721	Redevances Gécamines	24 090	39 522
CC000452	Pas de porte Metalkol	22 682	22 682
CC000718	Pas de porte minier	16 126	16 126
CC000642	Reliquat paie de salaires	10 030	3 367
CC000819	Projet Infrastructures scolaires	10 000	-
CC000754	Travaux aérogare N'djili	9 748	20 000
CC000806	Appui reh mod infra sect santé	2 028	-
CC000800	Appui aux études sectorielles	1 000	-
CC000794	Projets intégrateurs	874	15 000
CC000773	Appui à la réforme de la sécurité	514	66 779
CC000235	Contrepartie PUAICF/Avance initiale	353	353
CC000755	Suret�� à la réforme de réhab. env.	305	22
CC000772	Trésor public Prov. orientale	47	-
CC000556	Sommet francophonie	27	27
CC000152	Dépenses en urgence	(9 292)	(736)
CC00011000001	Compte général du Trésor	<u>(45 681)</u>	<u>(49 713)</u>
		<u>272 527</u>	<u>428 228</u>

(c) Comptes des pouvoirs publics

Les comptes des pouvoirs publics se détaillent comme suit :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
CC000333	Appui Budget Union Européenne	100 738	100 738
CC000347	Recette/Participation OKIMO	36 991	36 991
CC000527	Gazodic Gulf Oil Muanda	20 513	20 513
CC000569	Appui Budget Banque Mondiale	10 824	10 824
CC000551	Trust Fund pour l'Ituri	3 632	3 632
CC000550	Bonus Graben Albertin	2 713	2 713
CC000368	Créances biens zaïrianisés	2 280	2 054
CC1100018	Agence Nationale de Renseignements	1 150	517
CC000191	Contre Partie PUAICF/A Importation	240	240
CC000910	ETD/KANANGA	240	-
CC000205	FDS Contre Partie PUAICF/B.A.D.	208	208
	Autres	<u>273</u>	<u>328</u>
		<u>179 802</u>	<u>178 758</u>

13. REPRISE DES LIQUIDITÉS

Ce poste renseigne sur les engagements de la Banque Centrale découlant de la souscription par les banques commerciales des billets de trésorerie émis dans le cadre de la politique monétaire.

A fin 2013, cet instrument a permis de stériliser la liquidité à hauteur de CDF 164.263 millions contre CDF 95.003 millions au 31 décembre 2012.

14. ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES HORS DTS

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Lori en ME des pouvoirs publics	(a)	8 457	1 491
Lori en Me des entreprises publiques et semi-publiques	(b)	<u>1 371</u>	<u>415</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les résidents</i>		<u>9 828</u>	<u>1 906</u>
Lori en ME des autres institutions non-résidents		338	335
Lori en ME des organismes internationaux et autres non-résidents		<u>22</u>	<u>22</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les non-résidents</i>		<u>360</u>	<u>357</u>
Emprunts à terme en ME auprès des banques agréées	(c)	<u>853</u>	<u>2 675</u>
<i>Sous-total des engagements à C/T en ME envers les résidents</i>		<u>853</u>	<u>2 675</u>
Provisions reçues crédoc change couvert prêts spéciaux	(d)	<u>4 069</u>	<u>3 901</u>
<i>Sous-total Engagements à C/T en ME envers les non-résidents</i>		<u>4 069</u>	<u>3 901</u>
Crédit Suisse ATF en monnaies étrangères	(e)	<u>3 952</u>	<u>6 964</u>
<i>Sous-total Autres engagements à CT en ME envers les non-résidents</i>		<u>3 952</u>	<u>6 964</u>
		<u>19 062</u>	<u>15 803</u>

a) Lori en ME des pouvoirs publics

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
C2DEUR Subvention/Rétrocession France RDC	USD	6 078 458	7 698
Projet de soutien à l'éducation de base	USD	800 000	740
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	17
RDC subvention AFD	EURO	1 268	2
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	275	-
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	76	-
			<u>8 457</u>

En devises, ces différentes rubriques ont évolué comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
C2DEUR Subvention/Rétrocession France RDC	USD	6 078 458	-
Projet de soutien à l'éducation de base	USD	800 000	-
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	18 499
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1 268
Redressement SNCC composantes 14 et 4B	USD	-	799 033
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	275	810 422
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	76	76

b) Lori en monnaies étrangères des entreprises publiques et semi-publiques

Ces engagements se ventilent de la manière suivante :

	Devise	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013 C/V CDF	31/12/2012 C/V CDF
Compagnie Maritime du Congo	USD	1	1	-	-
Société Nationale d'Electricité	USD	19 868	19 868	18	18
Commissariat général à l'énergie atomique	USD	14	14	-	-
Société Nationale d'Assurance	USD	667	667	1	1
Société Nationale d'Assurance	EUR	130	130	-	-
BCC/Caisse retraite USD	USD	781 227	-	723	-
Relance MIBA	USD	687	687	1	1
Micro finance DSIF	USD	679 009	430 547	<u>628</u>	<u>395</u>
Total				<u>1 371</u>	<u>415</u>

c) Emprunts à terme en monnaies étrangères auprès des banques agréées

Ce poste comprend le solde à payer sur l'emprunt de USD 3.000.000 obtenu auprès de la BCDC. Au 31 décembre 2013, le solde représente l'équivalent de USD 921.803.

d) Provisions reçues/crédits documentaires à change couvert - prêts spéciaux

Le solde de ce rapport représente les différentes provisions reçues en EUR pour la couverture des crédits documentaires à change couvert des prêts spéciaux belges qui se détaillent de la manière suivante :

	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR	31/12/2013 C/V CDF	31/12/2012 C/V CDF
Gécamines P.10	15 022	15 022	19	18
Réhabilitation Kilo Moto	19 799	19 799	25	24
ONATRA P.13	2 230	2 230	3	3
SNCC P.15	525 520	525 520	655	638
SNEL P.15	515 726	515 726	653	626
Projet Likasi	13 827	13 827	18	17
OCPT P.15	2 107 095	2 107 095	2 668	2 558
Regideso P.15	<u>13 831</u>	<u>13 831</u>	<u>18</u>	<u>17</u>
	<u>3 213 050</u>	<u>3 213 050</u>	<u>4 059</u>	<u>3 901</u>

e) Crédit Suisse ATF en monnaies étrangères

Ce poste représente les avances à moyen terme accordées par Crédit Suisse à la Banque Centrale du Congo dont le solde non encore remboursé au 31 décembre 2013 est de USD 2.783.781, EUR 675.486 et CAD 596.625.

15. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique comprend les engagements en DTS de la Banque Centrale du Congo vis-à-vis du Fonds Monétaire International constitués des allocations cumulatives et de l'encours du prêt Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Elle se détaille de la manière suivante :

	31/12/2013 DTS	31/12/2012 DTS	31/12/2013 C/V CDF	31/12/2012 C/V CDF
Allocations cumulatives nettes	510 856 857	510 856 857	726 433	720 706
Prêt FRPC	308 805 907	308 805 907	<u>439 119</u>	<u>435 657</u>
			<u>1 165 552</u>	<u>1 156 363</u>

16. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES NON RESIDENTES

Cette rubrique comprend les arriérés de paiement dans le cadre de l'arrangement monétaire des banques centrales de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

Au 31 décembre 2012, cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u> DTS	<u>31/12/2012</u> DTS	<u>31/12/2013</u> C/V CDF	<u>31/12/2012</u> C/V CDF
Banque Nationale du RWANDA	908 973	908 973	1 292	1 282
Banque de la République du BURUNDI	2 950 523	2 950 523	<u>4 196</u>	<u>4 163</u>
			<u>5 488</u>	<u>5 445</u>

En attendant la mise en place d'un mécanisme de règlement, les arriérés des paiements (en principal et intérêts) des soldes de compensation dus par la Banque Centrale du Congo aux banques partenaires dans le cadre de l'arrangement monétaire C.E.P.G.L. demeurent inchangés au 31 décembre 2013.

17. ENGAGEMENTS DIVERS

Au 31 décembre 2013, cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunérations dues au personnel	43	61
Rentes et étrennes dues au personnel passif	108	-
Gratifications dues au personnel	-	-
<i>Sous-total Engagements divers en MN envers le personnel</i>	<u>151</u>	<u>61</u>
Ordres permanents de transfert	1	-
Cautionnement du personnel	-	4
Cotisation caisse de retraite	-	<u>102</u>
<i>Sous-total engagements envers le personnel à C/T</i>	<u>1</u>	<u>106</u>
Intérêts sur BTR	<u>156</u>	<u>101</u>
<i>Sous-total engagements envers les banques agréées</i>	<u>156</u>	<u>101</u>
Impôts directs	<u>1 006</u>	<u>2 654</u>
<i>Sous-total engagements envers l'Etat</i>	<u>1 006</u>	<u>2 654</u>
INSS quote-part patronale	1 041	2 226
INPP	201	197
INPP	<u>7</u>	-
<i>Sous-total engagements envers les entreprises publiques et semi-publiques</i>	<u>1 249</u>	<u>2 423</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées MN (a)	<u>14 994</u>	<u>2 157</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises privées</i>	<u>14 994</u>	<u>2 157</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées ME	1 573	467
Fournisseurs ordinaires/particuliers ME	-	-
Cautionnements à LT en ME reçus des entreprises privées	579	479
Fournisseurs ord./autres non-résidents en ME	<u>597</u>	<u>17</u>
<i>Sous-total engagements divers en ME</i>	<u>2 749</u>	<u>963</u>
	<u>20 306</u>	<u>8 465</u>

- (a) Les soldes des fournisseurs ordinaires comprennent essentiellement un montant de CDF 6.460 millions représentant la dette relative aux entretiens du parc informatique et machines et un montant de CDF 1.689 millions représentant les engagements en monnaie nationale sur le transport des fonds et agents de la banque.

18. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS DU PASSIF

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Intérêts à payer sur les opérations bancaires	(a)	<u>126</u>	<u>82</u>
<i>Sous-total Régularisations</i>		<u>126</u>	<u>82</u>
<i>Créditeurs divers</i>			
Sommes exigibles en MN après encaissement		73	55
Opérations créditrices en attente		266	35
Suspens chambre de compensation		115	23
Sommes mises à disposition en MN	(b)	3 227	4 528
<i>Comptes passerelles</i>			
Encaissement/paiement BCC à régulariser	(c)	2 039	8 902
Suspens créditeurs compte courant		-	50
Virements bancaires retournés		245	653
Correspondants hors-siège		-	<u>2 487</u>
<i>Sous-total Suspens</i>		<u>5 965</u>	<u>16 733</u>
		<u>6 091</u>	<u>16 815</u>

- a) Au 31 décembre 2013, ce poste comprend un montant de DTS 88.735 (DTS 58.202 au 31 décembre 2012) représentant les commissions à payer sur les allocations cumulatives nettes courues et non échues.

- b) Sommes mises à disposition en monnaie nationale

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Sommes MAD clients en comptes		1 537	2 435
Sommes MAD clients occasionnels		<u>1 690</u>	<u>2 093</u>
		<u>3 227</u>	<u>4 528</u>

- c) Encaissements/paiements BCC à régulariser

Ce poste comprend essentiellement les différents paiements effectués par la Banque Centrale du Congo en attente de décaissement.

19. PROVISIONS POUR RISQUES ET PERTES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Provision pour amendes et pénalités	(a)	31 360	27 707
Provision pour indemnités de fin de carrière	(b)	11 633	3 000
Autres provisions pour risques		<u>2 104</u>	<u>—</u>
		<u>45 097</u>	<u>30 707</u>

- a) La provision pour amendes et pénalités est constituée uniquement sur les procès judiciaires en cours pour lesquels des condamnations sont déjà prononcées en défaveur de la Banque Centrale au premier degré.
- b) En 2013, la Banque a fixé les droits à la retraite à 62 ans et revu la base de calcul des indemnités de fin carrière. Elle est passée de 24 à 36 mois.

20. FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque Centrale du Congo se décomposent comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Capital	(a)	-	-
Réserves générales		-	-
Réserve spéciale		43	43
Plus-values de réévaluation des immobilisations	(b)	<u>143 366</u>	<u>143 366</u>
		<u>143 409</u>	<u>143 409</u>

- a) Capital

Le capital de la Banque Centrale du Congo se chiffre à CDF 60.

- b) Plus-values de réévaluation des immobilisations

Ce poste est constitué des plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles de CDF 142.513 millions et incorporelles de CDF 853 millions. Le solde est resté inchangé par suite du communiqué officiel du Ministère des Finances publié en date du 11 février 2014 portant sur l'inopportunité de réévaluer les actifs pour les bilans clos au 31 décembre 2013 en raison du faible taux d'inflation qui a prévalu au cours de l'exercice 2013.

21. COMPTES HORS-BILAN

Les comptes hors bilan sont subdivisés comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Billets et monnaies	(a) 4 424 259	3 616 094
Engagements donnés	(b) 164 707	95 447
Engagements reçus	(c) 15	466
Autres engagements internes MN	(d) <u>30</u>	<u>30</u>
	<u>4 589 011</u>	<u>3 712 037</u>

a) Billets et monnaies

Le poste des billets et monnaies retrace la situation des numéraires en monnaie nationale en rapport avec les billets créés, les envois de fonds, les encaisses, les retraits et versements ainsi que les billets détruits.

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Encaisses	204 404	183 253
Billets de banque détruits	317 379	212 928
Retraits/versements des fonds - brut	<u>3 902 476</u>	<u>3 219 913</u>
	<u>4 424 259</u>	<u>3 616 094</u>

Le solde net découlant des billets créés diminués des retraits et versements ainsi que des billets détruits renseigne le stock des billets des banques détenus par la Banque Centrale du Congo qui se dégage de la manière suivante :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Billets de banque créés	(1 282 241)	(1 038 741)
Billets de banque détruits	317 379	212 928
Retraits/versements des fonds	<u>760 458</u>	<u>642 560</u>
	<u>(204 404)</u>	<u>(183 253)</u>

Les billets de banque créés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<u>Coupages</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
CDF 20 000	51 600	12 000
CDF 10 000	72 400	14 200
CDF 5 000	64 900	20 900
CDF 1 000	73 240	14 740
CDF 500	711 357	673 557
CDF 500 COM	20 300	20 300
CDF 200	111 930	107 130
CDF 100	115 599	114 997
CDF 50	47 869	47 869
CDF 20	9 404	9 404
CDF 10	2 825	2 825
CDF 5	531	531
CDF 1	101	101
CC 50	122	122
CC 20	38	38
CC 10	19	19
CC 5	8	8
CC 1	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>1 282 241</u>	<u>1 038 741</u>

Les destructions des billets de banque par coupure de l'exercice se présentent de la manière suivante :

<u>Coupures</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
5000 CDF	15	-
1000 CDF	56	-
500 CDF	171 615	90 965
200 CDF	50 271	37 255
100 CDF	68 775	59 248
50 CDF	17 894	16 716
20 CDF	7 051	7 046
10 CDF	1 362	1 358
5 CDF	169	169
1 CDF	59	59
50 CC	73	73
20 CC	23	23
10 CC	11	11
5 CC	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>317 379</u>	<u>212 928</u>

Retraits/Versements

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Retrait/Versement billets Etat	2 493 320	2 010 572
Retrait/Versement billets autres tiers	1 231 479	1 031 664
Retrait/versement Migration juin 2007	<u>177 677</u>	<u>177 677</u>
Retrait/versement brut	<u>3 902 476</u>	<u>3 219 913</u>
Retrait/Versement billets banques agréées	(2 843 326)	(2 321 696)
Retrait/Versement billets BCC	<u>(298 692)</u>	<u>(255 657)</u>
Retrait/versement net	<u>760 458</u>	<u>642 560</u>

Ces comptes constituent le reflet des billets en circulation et résument les mouvements en paiement et en encaissement par contrepartie.

Le compte «Retrait/Versement billets BCC » intègre également les opérations pour compte de l'Armée et de la Police ainsi que des messageries financières.

Encaisses en monnaie nationale

Les encaisses en monnaie nationale par compte se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Caisse principale	197 123	182 227
Encaisses à détruire	<u>7 281</u>	<u>1 026</u>
	<u>204 404</u>	<u>183 253</u>

Au 31 décembre 2013, l'encaisse globale de la Banque Centrale du Congo ventilée par coupures et par entité se présente comme suit :

• <i>Encaisses globales par coupure</i>		
<u>Coupures</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
CDF 20 000	9 655	6 934
CDF 10 000	11 101	6 389
CDF 5 000	4 170	8 565
CDF 1 000	28 107	4 219
CDF 500 COM	544	1 482
CDF 500	92 367	76 957
CDF 200	17 863	29 666
CDF 100	25 030	32 412
CDF 50	15 275	16 321
CDF 20	205	218
CDF 10	87	90
	<u>204 404</u>	<u>183 253</u>
• <i>Encaisses globales par entité</i>		
<u>Entité</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Kinshasa	45 649	73 101
Kikwit	6 464	3 936
Lubumbashi	17 453	19 155
Kananga	10 976	6 987
Kisangani	14 098	7 345
Bukavu	7 523	3 848
Bandundu	4 111	4 522
Goma	4 645	3 822
Mbandaka	9 455	3 784
Boma	10 663	4 568
Bumba	6 800	4 557
Butembo	1 952	1 831
Mbuji Mayi	6 990	5 139
Matadi	6 012	2 062
Bunia	5 976	1 756
Kindu	3 108	1 195
Gemena	1 881	1 171
Lodja	770	1 681
Zongo	1 203	1 340
Inongo	1 202	2 280
Ilebo	3 856	2 685
Isiro	3 142	3 289
Beni	2 231	2 266
Gbadolite	1 494	1 142
Buta	1 760	893
Likasi	1 269	782
Boende	1 231	1 161
Tshikapa	876	349
Kolwezi	1 085	752
Kongolo	5 715	2 540
Kalemie	4 947	2 661
Uvira	1 719	719
Muanda	451	1 726
Kasumbalesa	2 600	1 404
Kamina	424	1 185
Mbanza-Ngungu	1 112	3 355
Fungurume	2 354	860
Kabinda	359	661
Mwene Ditu	844	743
	<u>204 404</u>	<u>183 253</u>

b) Engagements donnés

Ces engagements se ventilent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôts colis en numéraires	444	444
Valeurs données en consignation en MN	<u>164 263</u>	<u>95 003</u>
	<u>164 707</u>	<u>95 447</u>

Les valeurs données en consignation en monnaie nationale sont constituées des billets de trésorerie et se ventilent, par maturité comme suit :

<u>Maturité</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
28 jours	102 662	60 002
7 jours	<u>61 601</u>	<u>35 001</u>
	<u>164 263</u>	<u>95 003</u>

c) Engagements reçus

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Effets en monnaie nationale	<u>15</u>	<u>466</u>

Ce poste est constitué des effets déposés en nantissement par les banques agréées en couverture de leurs opérations de refinancement auprès de la Banque Centrale du Congo.

d) Engagements internes

Les engagements internes sont essentiellement constitués des dépôts billets pour collectionneurs.

22. PRODUITS D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

Ils sont formés des rubriques suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produits d'intérêts sur prêts à court terme	-	-
Produits d'intérêts sur facilités permanentes	24	436
Produits des commissions de notification des lignes sur facilités permanentes	<u>1</u>	<u>189</u>
<i>Sous-total Opérations de marchés et d'avances</i>	25	625
Produits de change réalisés	<u>38 212</u>	<u>42 312</u>
	<u>38 237</u>	<u>42 937</u>

23. CHARGES D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés	(a)	<u>2 308</u>	<u>8 683</u>
<i>Sous-total opérations de marchés et d'avances</i>		<u>2 308</u>	<u>8 683</u>
<i>Pertes réalisées sur les opérations de change</i>		<u>87</u>	<u>628</u>
Signes monétaires achetés et créés	(b)	9 277	4 891
Matières premières pour signes monétaires consommés	(c)	1 044	1 916
Charges relatives à la circulation fiduciaires	(d)	2 000	2 579
Autres charges liées à la circulation fiduciaires	(e)	<u>19 741</u>	<u>20 416</u>
<i>Sous-total des charges relatives aux signes monétaires</i>		<u>32 062</u>	<u>29 802</u>
		<u>34 457</u>	<u>39 113</u>

(a) Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés

Ce poste se rapporte aux intérêts payés sur les différentes souscriptions de billets de trésorerie au cours de l'exercice 2013.

(b) Signes monétaires achetés et créés

Ce compte représente les charges liées à l'importation et à la création de signes monétaires.

(c) Matières premières pour signes monétaires consommés

Ce poste enregistre les charges liées à la consommation des matières premières lors de la production des signes monétaires.

(d) Charges relatives à la circulation fiduciaire

Ce poste comprend essentiellement les frais de mission payés aux agents de la Banque Centrale pour le convoyage des fonds.

(e) Autres charges liées à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de transport et assurance payés lors de l'importation des billets ainsi que les frais de transport local pour l'acheminement des billets vers les différents points d'exploitation.

24. PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Commission sur les paiements du Trésor	(a)	51 391	50 585
Commissions sur les transferts des opérations de crédit		613	189
Commissions sur les autres transferts		571	593
Autres commissions		<u>759</u>	<u>484</u>
<i>Sous-total commissions perçues</i>		<u>53 334</u>	<u>51 851</u>
Intérêts sur les comptes en ME	(b)	5 237	1 113
Intérêts perçus sur titres en ME		-	-
Intérêts perçus sur titres en MN Etat	(c)	62 004	78 903
Autres intérêts		<u>68</u>	<u>73</u>
<i>Sous-total intérêts perçus</i>		<u>67 309</u>	<u>80 089</u>
Redevance de contrôle de change	(d)	41 762	37 234
Autres	(e)	<u>4 922</u>	<u>3 216</u>
<i>Sous-total Produits d'autres prestations bancaires</i>		<u>46 684</u>	<u>40 450</u>
		<u>167 327</u>	<u>172 390</u>

- (a) Les commissions sur les paiements du Trésor comprennent essentiellement les commissions perçues sur les opérations de virement et transfert (CDF 14.657 millions), les commissions sur paiement par compensation (CDF 16.280 millions) ainsi que les commissions sur les paiements en monnaies étrangères (CDF 17.207 millions).
- (b) Les intérêts sur les comptes en monnaies étrangères sont constitués des intérêts perçus sur les placements effectués auprès de la Banque des Règlements Internationaux de CDF 4.310 millions, des intérêts perçus sur les comptes auprès des correspondants étrangers de CDF 533 millions et des intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International de CDF 395 millions.
- (c) Les intérêts perçus sur titres en MN Etat représentent les intérêts payés par l'Etat conformément à la convention de récapitalisation de la Banque Centrale du Congo.
- (d) La redevance contrôle de change est perçue pour compte de la Banque Centrale du Congo par les banques commerciales sur les opérations en monnaies étrangères du secteur privé avec l'étranger.
- (e) Les « Autres » comprennent essentiellement un montant de CDF 3.277 millions représentant des produits générés par l'application ISYS Compensation.

25. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Commission sur les opérations bancaires	(a)	10 015	8 045
<i>Sous-total Commissions payées</i>		<u>10 015</u>	<u>8 045</u>
Intérêts sur les opérations avec le FMI	(b)	573	773
Intérêts sur les comptes nostro débiteurs		202	670
Autres intérêts payés		<u>1 057</u>	<u>429</u>
<i>Sous-total Intérêts payés</i>		<u>1 832</u>	<u>1 872</u>
Charges d'autres prestations bancaires		339	<u>205</u>
<i>Sous-total Charges d'autres prestations bancaires</i>		<u>339</u>	<u>205</u>
		<u>12 186</u>	<u>10 122</u>

(a) Les commissions sur les opérations bancaires comprennent les frais payés par la Banque Centrale du Congo aux correspondants bancaires sur les opérations de transferts et autres.

(b) Les intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International sont constitués des intérêts mensuels payés à cette institution.

26. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Fournitures consommées	(a)	6 550	4 528
Matières consommables	(b)	3 646	4 821
Matières premières d'imprimerie consommées		<u>64</u>	<u>530</u>
		<u>10 260</u>	<u>9 879</u>

(a) Les fournitures consommées portent essentiellement sur les diverses autres fournitures (CDF 2.879 millions), les pièces de rechange consommées (CDF 1.089 millions), les fournitures de bureau et les fournitures informatiques (CDF 896 millions) ainsi les petits matériels et mobiliers (CDF 501 millions).

(b) Les matières consommables comprennent principalement les factures de consommation d'eau et d'électricité (CDF 2.428 millions), et les diverses matières consommées (CDF 1.218 millions).

27. SERVICES CONSOMMES

Les services consommés se composent de :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Entretiens et réparations machines	(a)	8 347	10 010
Autres achats services extérieurs	(b)	7 319	8 697
Loyers payés et charges locatives	(c)	5 296	4 616
Organismes d'études	(d)	4 802	4 642
Entretiens et réparations immeubles		4 129	2 912
Transports consommés		3 446	3 095
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		2 660	1 844
Travaux à façon et sous-traitance		1 825	2 459
Frais d'hôtel et de restaurant		920	1 728
Frais de postes et télécommunications		747	796
Entretiens et réparations agencements		541	665
Autres		<u>2 083</u>	<u>1 942</u>
		<u>42 115</u>	<u>43 406</u>

- (a) Les entretiens et réparations machines se rapportent essentiellement aux frais de maintenance du parc informatique et de réparation des machines à compter les billets.
- (b) Les autres achats de services extérieurs comprennent les diverses prestations reçues des tiers notamment les frais de consultance, les honoraires des agences en douane pour le dédouanement des billets de banque et autres.
- (c) Les loyers et charges locatives représentent essentiellement la location de la bande passante, le VSAT, des logiciels Microsoft et autres charges locatives liées aux bâtiments.
- (d) Les organismes d'études comprennent les charges liées à la formation du personnel de la Banque Centrale du Congo.

28. PRODUITS DIVERS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Ventes d'imprimés de sécurité et ordinaires	6 355	1 458
Prestations de services	1 780	144
Production d'imprimés de sécurité et ordinaires vendue	34	2 084
Ventes de publications	4	7
Produits vendus numismatiques	9	6
Production stockée	<u>59</u>	<u>287</u>
	<u>8 241</u>	<u>3 986</u>

29. REPRISES SUR PROVISIONS EXIGIBLES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Reprises sur provisions pour risques	183	18 212
Reprises sur provisions indemnités fin de carrière	<u>3 000</u>	<u>2 013</u>
	<u>3 183</u>	<u>20 225</u>

30. CHARGES DIVERSES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Frais d'administration et surveillance	15 437	15 156
Frais de direction	5 842	4 730
Frais de mission et de protocole	5 396	4 328
Frais de fonctionnement	2 686	1 588
Frais de subsistance	2 059	1 365
Frais de communication	1 760	1 996
Frais d'enquête et judiciaires	1 381	989
Frais généraux	988	1 702
Prestations spéciales	830	734
Autres	<u>3 020</u>	<u>1 183</u>
	<u>39 399</u>	<u>33 771</u>

31. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Rémunération de base	31 633	29 184
Indemnités de fin de carrière	791	1 964
Prime d'encouragement	3 598	3 399
Soins médicaux et produits pharmaceutiques	5 938	4 925
Rentes du personnel passif	6 311	8 757
Indemnités de logement	5 913	5 545
Prime de congé	3 613	3 323
Indemnités de transport	2 706	2 516
Prime de long service	1 184	994
Cotisations INPP	1 246	1 062
Activités socio-culturelles	869	1 138
Cotisations INSS	1 153	1 111
Subventions veuves et orphelins	812	912
Prime de fonction	666	641
Allocations familiales légales	259	232
Autres	<u>3 943</u>	<u>3 227</u>
	<u>70 635</u>	<u>68 930</u>

32. DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dotations aux provisions pour risques	(a)	5 940	14 669
Dotations aux provisions retraite du personnel	(b)	<u>11 633</u>	<u>3 000</u>
		<u>17 573</u>	<u>17 669</u>

(a) Les dotations aux provisions pour risques comprennent les provisions constituées par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2013 pour différentes affaires en justice pour lesquelles la Banque a été condamnée au premier degré.

(b) Les dotations aux provisions pour retraite du personnel se rapportent aux provisions pour indemnité fin de carrière à payer au personnel devant aller en retraite.

33. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Reprises sur provisions créances sur Banque Congolaise en monnaies étrangères	130	-
Reprises sur provisions autres créances douteuses	<u>1</u>	<u>2 400</u>
	<u>131</u>	<u>2 400</u>

34. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	4 996	4 187
Dotations aux amortissements sur matériel et mobilier	2 765	3 727
Dotations aux amortissements sur autres matériels	4 661	3 251
Dotations aux amortissements sur immeubles	2 742	2 636
Dotations aux amortissements sur matériel roulant	1 891	1 803
Dotations aux amortissements sur matériel informatique	<u>1 245</u>	<u>1 523</u>
	<u>18 300</u>	<u>17 127</u>

35. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET HORS-EXPLOITATION

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produit contrôle opérations de crédit et change	11 516	9 628
Frais administratifs	542	1 029
Récupérations diverses	5 297	914
Produits sur exercices antérieurs	60	229
Autres	<u>181</u>	<u>363</u>
	<u>17 596</u>	<u>12 163</u>

36. CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charges sur exercices antérieurs	(a)	2 253	7 280
Amendes et pénalités	(b)	790	1 390
Mali des caisses		-	130
Autres		<u>46</u>	<u>3</u>
		<u>3 089</u>	<u>8 803</u>

(a) Les charges sur exercices antérieurs comprennent essentiellement les éléments suivants :

- La prise en charge du montant redressé par l'administration fiscale à la date du 8 août 2013, sur la TVA non collectée par la Banque en 2012, d'un montant total de CDF 781 millions ;
- la comptabilisation des arriérés de cotisation INSS de CDF 206 millions suivant protocole d'accord signé entre INSS et la Banque Centrale du Congo le 24 avril 2012 ;
- La prise en charge du redressement sur l'impôt professionnel sur les rémunérations et de compte finaux pour un montant de CDF 553 millions ;

- Le remboursement des pénalités prélevés en 2012 sur différentes banques pour un montant de CDF 233 millions ;
- L'annulation de frais de contrôle troisième trimestre 2012, prélevé sur la TMB de CDF 214 millions ;
- La prise en charge de la redevance relative à la convention de gérance en faveur des agences mandataires de la Banque Centrale du Congo sur l'exercice 2012 d'un montant total de CDF 101 millions.

(b) Les amendes et pénalités comprennent les paiements relatifs aux condamnations en justice et à des actions transactionnelles convenues avec les tiers ainsi que les pénalités fiscales.

37. VARIATION DES ACTIFS A COURT TERME

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	-	72	(72)
Avoirs et créances divers	9 279	19 083	(9 804)
Régularisations et suspens	34 869	25 543	9 326
Portefeuille titres Etat MN	1 249 498	1 249 498	-
Créances titrisées	773	773	-
Autres actifs	<u>57 434</u>	<u>61 484</u>	<u>(4 050)</u>
	<u>1 351 853</u>	<u>1 356 453</u>	<u>(4 600)</u>

38. VARIATION DES PASSIFS A COURT TERME

	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Dépôts en MN des résidents	850 881	910 825	(59 944)
Reprises des liquidités	164 263	95 003	69 260
Engagements en or et ME hors DTS	19 062	15 803	3 259
Régularisations et suspens	6 091	16 815	(10 724)
Engagements divers	20 306	8 465	9 559
Autres passifs	<u>1 670</u>	<u>1 015</u>	<u>655</u>
	<u>1 062 273</u>	<u>1 047 926</u>	<u>12 065</u>

39. PASSIFS EVENTUELS

La Banque Centrale du Congo estime que la provision pour affaires en justice constituée en fin d'exercice 2013 a été évaluée en tenant compte de toutes les condamnations au premier degré auprès des cours et tribunaux. Néanmoins, il existe des condamnations pour lesquelles la Banque Centrale du Congo n'est pas encore notifiée. Aucune provision n'est enregistrée dans les livres de la Banque pour ces affaires. Les réclamations quipourraient en résulter ne seraient toutefois pas significatives.

* * *
*

Autres informations

Annexe 1

Excécution du plan de trésorerie 2013

Execution du plan de trésorerie 2013

1. Résultat de trésorerie

L'exécution du Plan de Trésorerie de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2013 s'est soldée par un résultat de trésorerie positif de CDF 450 millions résultant des encaissements de CDF 227.901 millions et des décaissements de CDF 227.451 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution globale du Plan de Trésorerie de l'exercice 2013.

Rubriques	Exécution
<i>I. Encaissements</i>	<u>227 901</u>
Produits d'exploitation monétaire	38 237
Produits d'exploitation bancaire	178 843
Produits divers	8 241
Produits exceptionnels	6 013
Créances	(3 433)
<i>II. Décaissements</i>	<u>227 451</u>
Dépenses de fonctionnement	156 112
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	56 820
Dépenses d'investissement	28 292
Débours à récupérer	576
Engagements	(14 349)
<i>III. Résultat de trésorerie</i>	<u>450</u>

2. Encaissements

Les encaissements de l'exercice 2013 se sont établis à CDF 227.901 millions.

Ces encaissements sont ventilés comme suit par ordre d'importance :

			%
Produits d'exploitation bancaire	178 843	soit	78
Produits d'exploitation monétaire	38 237	soit	17
Produits divers	8 241	soit	4
Produits exceptionnels	6 013	soit	3
Créances	(3 433)	soit	(2)
	<u>227 901</u>		<u>100</u>

3. Décaissements

Les décaissements se sont chiffrés à CDF 227.451 millions. Au 31 décembre 2013, ces décaissements sont ventilés comme suit :

			%
Dépenses courantes	156 112	soit	69
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	56 820	soit	25
Dépenses d'investissement	28.292	soit	12
Débours à récupérer	576		-
Engagements	(14 349)	soit	(6)
	<u>227 451</u>		<u>100%</u>

L'analyse de l'exécution du Plan de Trésorerie de l'exercice 2013 montre que les ressources mobilisées de CDF 227.901 millions ont couvert les dépenses de la Banque Centrale du Congo liées à sa fonction d'entreprise, soit CDF 170.632 millions.

Le solde de ces ressources de CDF 57.269 millions a pu couvrir la totalité des dépenses de politique monétaire et d'intérêt général de CDF 56.820 millions dégageant ainsi un boni de CDF 450 millions.

Annexe 2

Tableau de provision

Stocks et provisions correspondants au 31/12/2013

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	
Stocks au 31 décembre 2013			Provisions au 31 décembre 2013			
Provisions pour dépréciations						
4221000000	Contentieux personnel	183 044 241	4817000000	Provisions dépr. Contentieux Personnel	17 390 162	10%
4644010200	Clients non-bancaires dout. M.N.	17 775 469	4811000000	Provisions D2PR; Clt N-banc. Dout.	17 775 469	100%
4645000000	Contentieux Juridique	1 267 506 110	4812000000	Provisions s/Contentieux Juridique	1 267 506 110	100%
4646000000	Débours à Récupérer bques/liquidation	14 065 703 163	4813000000	Provisions s/Débours à récupérer bques/liquidation	14 065 703 163	100%
4646120000	Débours à récup. ME BC en liquidation	32 068 674 731	4813020000	Prov. Dépr. Débours à récup. ME BC en liquidation	32 068 674 731	100%
4647000000	Découvert banques en liquidation	145 463 616	4813010000	Provisions dépr.découvert banques en liquidation	145 463 616	100%
4649000000	Débours à récup.Coopec en liquidation	2 078 934 357	4818000000	Provisions dépr.Coopec en liquidation	2 078 934 357	100%
4649010000	Créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	4816050000	Provisions dépr. créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	100%
4650000000	Débours à récup.sté micro-fin en liquidation	418 864 949	4819000000	Provisions sté micro-finance en liquidation	418 864 949	100%
5633010300	Créances BCC s/BC en ME	<u>26 537 240 463</u>	5812030000	Provisions dépréc. Créance BCC s/BC en ME	26 537 240 463	100%
Sous total		<u>146 267 006 393</u>			<u>146 101 352 314</u>	
Provisions pour charges et pertes						
			1812000000	Provision Amendes et pénalités	31 360 002 536	Juridique
			1819000000	Autres provisions pour risques	2 104 395 150	DCB
			1821000000	Provision Indemnités Fin carrières	<u>11 632 959 465</u>	DRH
Sous total					<u>45 097 357 151</u>	
Total général					<u>191 198 709 464</u>	

Annexe 3

Structure financière de la Banque Centrale du Congo

Structure financière de la banque Centrale du Congo

La structure financière de la Banque Centrale du Congo pour les exercices 2013 et 2012 se présente comme suit :

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. Avoirs en ME	<u>1 603 444</u>	<u>51</u>	<u>1 510 759</u>	<u>50</u>	<u>92 685</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>30 032</u>	<u>1</u>	<u>23 246</u>	<u>1</u>	<u>6 786</u>
Encaisses en ME	<u>30 032</u>	<u>-</u>	<u>23 246</u>	<u>-</u>	<u>6 786</u>
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 573 412</u>	<u>50</u>	<u>1 487 513</u>	<u>49</u>	<u>85 899</u>
Avoirs en ME hors DTS	1 072 607	-	990 487	-	82 120
Avoirs en DTS	<u>500 805</u>	<u>-</u>	<u>497 026</u>	<u>-</u>	<u>-3 779</u>
2. Avoirs en MN	<u>1 552 236</u>	<u>49</u>	<u>1 520 933</u>	<u>50</u>	<u>85 899</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>302 738</u>	<u>10</u>	<u>271 363</u>	<u>9</u>	<u>31 385</u>
Créance titrisée	773	-	773	-	-
Immobilisées	160 314	-	145 280	-	15 034
Écart de conversion net	53 368	-	19 200	-	34 168
Pertes d'exploitation des exercices antérieurs	54 496	-	59 778	-	(5 282)
Résultat de l'exercice	13 299	-	-	-	13 299
Avoirs et créances divers	20 488	-	46 322	-	(25 834)
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 249 498</u>	<u>40</u>	<u>1 249 570</u>	<u>41</u>	<u>(72)</u>
Concours aux établissements de crédit	-	-	72	-	(72)
Titres en MN Etat	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>3 155 680</u>	<u>100</u>	<u>3 031 692</u>	<u>100</u>	<u>123 988</u>

<u>PASSIF</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. Engagements en ME	<u>1 190 102</u>	<u>38</u>	<u>1 177 611</u>	<u>39</u>	<u>12 491</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>19 062</u>	<u>1</u>	<u>15 803</u>	<u>1</u>	<u>3 259</u>
ME hors DTS	<u>19 062</u>	<u>-</u>	<u>15 803</u>	<u>-</u>	<u>3 259</u>
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>1 171 040</u>	<u>37</u>	<u>1 161 808</u>	<u>38</u>	<u>9 232</u>
Engagements en DTS	<u>1 171 040</u>	<u>-</u>	<u>1 161 808</u>	<u>-</u>	<u>9 232</u>
2. Engagements en MN	<u>1 965 578</u>	<u>62</u>	<u>1 854 081</u>	<u>61</u>	<u>111 497</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>1 801 315</u>	<u>57</u>	<u>1 759 078</u>	<u>58</u>	<u>42 237</u>
Monnaie en circulation	760 458	-	642 560	-	117 898
Dépôts en MN des résidents	850 980	-	910 740	-	(59 760)
Dépôts en MN des non résidents	79	-	85	-	(6)
Engagements et autres passif divers	46 389	-	57 003	-	(10 614)
Fonds propres	143 409	-	143 409	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	5 281	-	(5 281)
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>164 263</u>	<u>5</u>	<u>95 003</u>	<u>3</u>	<u>69 260</u>
Reprise de liquidité	<u>164 263</u>	<u>-</u>	<u>95 003</u>	<u>-</u>	<u>69 260</u>
	<u>3 155 680</u>	<u>100</u>	<u>3 031 692</u>	<u>100</u>	<u>123 988</u>

La structure financière de la Banque Centrale en 2013 est caractérisée par :

- les actifs rémunérés en monnaies étrangères ont connu une légère augmentation au 31 décembre 2013 soit 50% contre 49 % au 31 décembre 2012 du bilan ;
- Au 31 décembre 2013, les actifs rémunérés en monnaie nationale représentent 40% contre 41% au 31 décembre 2012 ;
- les passifs rémunérés en monnaies étrangères représentent 37% contre 38% au 31 décembre 2012 ;
- les passifs non rémunérés en monnaie nationale constituent 57% du bilan au 31 décembre 2013 contre 58 % au 31 décembre 2012.

Les frais financiers supportés par la Banque Centrale du Congo en 2013 sont supérieurs aux produits financiers comme l'indique le tableau ci-dessous :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Produits financiers</u>	<u>5 238</u>	<u>1 113</u>
Intérêts sur comptes en ME	<u>5 238</u>	<u>1 113</u>
<u>Frais financiers</u>	<u>11 846</u>	<u>9 917</u>
Commissions payées	10 015	8 045
Intérêts sur les opérations avec le FMI	573	773
Intérêts sur les comptes nostros et emprunts	1 259	1 099

* * *
*